



communauté
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 089-200067114-20240703-2024_169-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024-169

OBJET : Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) - Approbation

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Le conseil de la Communauté de l'Auxerrois, convoqué le 21 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024 à 09 h 00 à la salle des Joinchères à VENOY, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

En exercice : 64

Présents : 42

Votants : 58 dont 16 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Jean-Philippe BAILLY, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Carole CRESSON GIRAUD, Patrick CROS, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Sylvie DUMESNIL, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Julien JOUVET, Emilie LAFORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDIN, Maryse NAUDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Véronique PIERRON, Marie-Claire REROLE, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Dominique TORCOL, Philippe VANTHEEMSCHÉ, Farah ZIANI

Absents représentés par leur suppléant : Christian BOULEY par Sylvie DUMESNIL, Stephan PODOR par Patrick CROS, Bernard RIANT par Véronique PIERRON, Michaël TATON par Marie-Claire REROLE.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES pouvoir à Nicolas BRIOLLAND, Céline BÄHR pouvoir à Julien JOUVET, Michel BOUBOULEIX pouvoir à Anna CONTANT, Daniel CRENE pouvoir à Arminda GUIBLAIN, Mathieu DEBAIN pouvoir à Jean-Philippe BAILLY, Olivier FELIX pouvoir à Philippe VANTHEEMSCHÉ, Sophie FEVRE pouvoir à Mani CAMBEFORT, Margaux GRANDRUE pouvoir à Bruno MARMAGNE, Isabelle JOAQUINA pouvoir à Francis HEURLEY, Souleymane KONÉ pouvoir à Auria BOUROUBA, Frédéric PETIT pouvoir à Christophe BONNEFOND, Laurent PONROY pouvoir à Carole CRESSON GIRAUD, Sylvie PREAU pouvoir à Emilie LAFORGE, Guido ROMANO pouvoir à Patrick BARBOTIN, Vincent VALLÉ pouvoir à Crescent MARAULT, Patricia VOYE pouvoir à Marie-Ange BAULU

Absents non représentés : Raymonde DELAGE, Pascal HENRIAT, Lionel MION, Mostafa OUZMERKOU, Philippe RADET, Yves VECTEN

Secrétaire de séance : Dominique CHAMBENOIT



communauté
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 089-200067114-20240703-2024_169-DE

S²LO

Rapporteur : Philippe VANTHEEMSCHÉ

Le PCAET de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois constitue la politique de transition écologique et énergétique du territoire. Cette démarche de planification permet la coordination de la préservation de la qualité de l'air, de la lutte contre le changement climatique et de l'adaptation du territoire face à ce changement.

En parallèle de l'élaboration du PCAET, l'Agglomération et la ville d'Auxerre se sont engagées dans une démarche de demande de labellisation portée par l'Agence de la transition écologique (ADEME) et appelée « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » sur le volet climat, air et énergie. 2 étoiles sur 5 ont été attribuées et engage la collectivité à aller vers une amélioration continue de sa politique de transition énergétique. Il s'agit d'un outil opération structurant pour accompagner la mise en place d'une stratégie climat-air-énergie.

Le projet de PCAET a été arrêté lors du conseil communautaire du mois de mars 2023. Celui-ci a ensuite été envoyé pour avis à la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) puis au Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté et à la Présidente du Conseil régional.

Les différents documents de PCAET :

Le **diagnostic territorial** (annexe 1) analyse les différents éléments relevant des domaines climat-air-énergie et porte notamment sur les points suivants :

- Le bilan des émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique du territoire ;
- L'étude de la séquestration carbone et son potentiel de développement ;
- Le bilan des émissions de polluants atmosphériques réglementés ;
- L'analyse de la production et du potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire ;
- L'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

La **stratégie territoriale** (annexe 2) traduit l'ambition du territoire pour les six prochaines années du PCAET :

- Une baisse de 52 % des consommations d'énergie ;
- Une baisse de 92 % des émissions de gaz à effet de serre ;
- Une augmentation de 193 % des énergies renouvelables.

Cette stratégie permet à la collectivité de devenir un territoire autonome en énergie en 2050.

Le **programme d'actions** (annexe 3) qui se structure autour de six domaines stratégiques composés de 51 fiches actions portées par l'Agglomération.

L'**évaluation environnementale stratégique** (annexe 4) analyse les impacts possibles du PCAET sur l'environnement. Elle comprend notamment la justification des choix retenus, l'évaluation des incidences prévisibles sur les sites Natura 2000, la présentation des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Un **résumé non technique** (annexe 5) des différents documents a été rédigé pour faciliter la compréhension du PCAET.

Un **bilan de la concertation** (annexe 6) qui retrace tous les ateliers organisés depuis le début de l'élaboration du PCAET jusqu'à son approbation. En application des dispositions de l'article L. 123-19



communauté de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

S²LO

ID : 089-200067114-20240703-2024_169-DE

du Code de l'environnement, une procédure de consultation du public a été organisée sur le projet de PCAET du 30 novembre au 30 décembre 2023 par voie dématérialisée sur le site internet de l'Agglomération et par dossier papier consultable au pavillon Gérot.

Une conférence débat a été organisée le 30 novembre 2023 à l'Abbaye Saint-Germain pour marquer le début de la consultation avec la présentation du projet de PCAET. Une dizaine de personnes ont participé à cette soirée.

Une observation a été émise au sujet du rejet de CO2 lié à la construction de méthaniseur.

Les avis des instances régionales :

Le projet de PCAET, soumis à l'évaluation environnementale en application de l'article R. 122-17 du code de l'environnement, a été envoyé à la MRAE qui n'a pas donné d'avis sur le projet (Annexe 7). Le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté a donné un avis favorable (Annexe 8). Les avis des services de l'État ont fait l'objet d'un mémoire de réponse (Annexe 9).

Il est proposé d'approuver le Plan Climat Air Énergie Territorial (2023-2028) qui comprend les pièces suivantes :

- Annexe 1 : Diagnostic
- Annexe 2 : Stratégie
- Annexe 3 : Programme d'actions
- Annexe 4 : Evaluation environnementale stratégique
- Annexe 5 : Résumé non technique du PCAET
- Annexe 6 : Bilan de la concertation
- Annexe 7 : Absence d'avis de la MRAE
- Annexe 8 : Avis État PCAET CA de l'Auxerrois
- Annexe 9 : Prise en compte des avis sur le projet de PCAET

Le PCAET approuvé par le conseil communautaire sera déposé sur la plateforme informatique Territoire&Climat et mis à disposition du public (<https://www.territoires-climat.ademe.fr/>) et sur le site internet de l'Agglomération.

Conformément au décret de 2016, un bilan sera réalisé après trois années de mise en œuvre du PCAET, et une évaluation sera réalisée au bout de six ans.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois joint en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer dans le cadre des démarches afférentes, tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- De poursuivre l'animation territoriale autour du PCAET afin de créer une dynamique partagée autour des questions climats-air-énergie, et de veiller à la mise en œuvre des actions par l'Agglomération et l'ensemble des acteurs du territoire.



communauté
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

S²LO

ID : 089-200067114-20240703-2024_169-DE

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 58
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 6 Raymonde DELAGE, Pascal HENRIAT, Lionel MION, Mostafa OUZMERKOU, Philippe RADET, Yves VECTEN.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Crescent MARAULT

Affiché le : 03.07.24